

Introduction:
L'espace public de la sphère domestique dans le
monde français du xviii^e siècle

de Thierry Belleguic

I- Analyse du libellé du colloque

A) Espace et sphère

A1) Première remarque: l'espace public et la sphère domestique comme ensembles

- Le libellé du colloque confère à la sphère domestique la position d'ensemble d'arrivée et à l'espace public celle d'ensemble de départ. En d'autres termes, il s'agit de considérer dans quelle mesure et selon quelles modalités l'espace public vient informer la sphère domestique, lui imprimer sa Loi, sa structure. Prosaiquement, l'on pourrait expliciter le présupposé d'un tel libellé de la façon suivante: il y a du public dans le domestique. Le rapport suggéré n'est pas un rapport d'inclusion mais d'intersection — peut-être d'interférence — entre ces deux ensembles: la sphère domestique serait donc hétérogène, constituée du public et de ce que nous pourrions qualifier de privé, le privé étant entendu comme ce qui est irréductible au public; encore cela ne résout-il pas tout, le privé du couple ne recouvrant pas l'“intimité” du sujet, souvent féminin, intime, moins privatif, pointant non vers le rapport oppositionnel du sujet au corps social mais à son corps propre.

Ce ne sont pas deux régimes que nous sommes amenés à considérer: il y aurait ainsi celui de l'ensemble “Public,” celui de l'ensemble “domestique,” celui de leurs

xiv - Introduction

soi)—qu'elle soit politique, idéologique, économique ou symbolique, celles-ci étant liées à celle-là.

B) Le domestique

On le sait, le langage pense à notre insu. L'étymon est là, porteur de sens oubliés. Ainsi le "domestique" met en jeu les éléments suivants:

B1) Domus: identité et appartenance au lieu

- Ce lieu peut être physique: c'est la maison, le lieu où l'on vit, le *chez soi* (l'adverbe *domesticatim*, chez soi, dans la maison). L'espace domestique est donc, en premier lieu, l'espace physique de la maison, l'hôtel particulier, le château, espace délimité par des murs, par une partition physique délimitant ainsi un dedans et un dehors. Cette division ne va pas nécessairement de soi, et elle reste fluctuante.

- Le *domus* n'est pas seulement le lieu où l'on vit; c'est aussi le lieu où l'on est né. Certes, dans la tradition sédentaire, rurale, on vit dans la maison où l'on est né. On peut cependant avancer l'idée d'un *domus* symbolique: ce n'est plus le lieu du quotidien, mais celui fondateur de l'origine, de la naissance à la famille, de l'inscription dans l'histoire familiale. Le domestique est ce qui fait partie de la famille (c'est aussi le sens de l'adjectif *domesticus*). Le domestique est bel et bien une histoire de famille.

- D'ailleurs, le *domus* n'est pas seulement la maison, que ce soit la maison où l'on vit ou la maison où l'on est né, c'est aussi, justement, et métonymiquement, le contenu de la maison, c'est-à-dire la maisonnée, la famille entendue ici au sens élargi de l'ensemble des personnes vivant sous le même toit. Le domestique est ce qui est rattaché à la maison (c'est le sens de l'adjectif *domesticus*), ce qui fait partie, se trouve dans la maison, ce qui est relié d'une façon ou d'une autre à la spécificité d'un espace donné. *Domestici* (n.m) signifie d'ailleurs les membres d'une famille, ceux qui habitent dans la même maison; le Gaffiot précise: opposé à ce qui est étranger, du dehors. Nous voilà à nouveau dans l'opposition d'un dedans (de l'ordre du domestique) et d'un dehors (que l'on peut appeler pour l'instant le public).

- L'étymon nous apprend aussi que *domus* peut signifier pays, ou encore race, la relation de l'individu au groupe s'appliquant dans un cadre de plus en plus englobant, ce qui n'est pas sans conséquence pour notre réflexion sur le domestique.

Ainsi, le domestique a à voir avec l'identitaire, avec une relation de l'individu au groupe (famille, pays, race), relation qui fonde l'identité. Cette relation peut être de deux ordres: de l'ordre du *dominus* et de celui du *domesticus*, qui ne sont d'ailleurs pas nécessairement exclusifs.

B2) *Dominus*: propriété et autorité

- Le *dominus*, c'est celui qui possède le *domus*, la maison, la propriété (le *dominium*). Le domestique, c'est donc ce que j'ai en propre, ce qui m'appartient exclusivement, c'est-à-dire ce que les autres n'ont pas.

- Le *dominus*, c'est aussi et surtout le maître, celui qui gouverne, dirige le *domus*, le *dominium*, qui exerce sur eux son autorité. Le domestique dit aussi la maîtrise du lieu, de la famille, du pays, de la race. Le *dominus* fait la loi; il est la Loi: il est, comme l'on dit, "maître chez lui."

- Or, le domestique a aussi à voir avec la domestication, qui passe par la domination. *Dominare*, c'est exercer un empire, une influence; c'est être plus haut que le reste du *domus*. Le *domitor* n'est-il pas d'ailleurs le dresseur, celui qui apprivoise, c'est-à-dire qui soumet à sa Loi, et par là même s'approprie. Le *dominus* ordonne le *domus*; il l'informe, c'est-à-dire littéralement lui donne sa forme; *domefactus* dit exactement cela: être façonné par le *dominus*. Opposé au public en tant que micro-société répondant pour son fonctionnement à sa propre loi, le domestique, on le voit, n'est pas exempt de ces rapports de force qui structurent le public. Le domestique est politique, dans la mesure même où il reproduit la doxa.

- Mais le *domus*, l'habitation, la résidence, peut être caché: c'est là le sens de *domicilium*, de *domus* et de *celare* (cacher). Le domicile est de l'ordre de ce qui est

caché. Cet élément du paradigme *domus* prendra tout son sens dans son opposition au public, qui est de l'ordre de la monstration.

Résumé: la sphère domestique met en jeu le *domus*, c'est-à-dire à la fois un espace physique, circonscrit, celui de la maison et, par glissement métonymique, la famille, mais aussi par extension le pays, la race. Le *domus* circonscrit un dedans et un dehors; mieux: le *domus* est le dedans qui délimite le dehors par exclusion. Le domestique s'oppose à l'étranger: il est de l'ordre du familier. Le domestique active également le *dominus*, c'est-à-dire le propriétaire, le maître des lieux qui soumet la *domus* à sa Loi. Cette Loi est l'émanation de la doxa; elle est la doxa. Retour du public sur le domestique.

Avant d'aborder le public, il ne serait pas inintéressant de visiter le champ du privé qui, pour appartenir au même paradigme que le domestique, ne lui est pas isomorphe et nous permet ainsi de l'éclairer davantage.

C) Le privé

C1) Double mouvement

Le double mouvement que recèle le privé est inscrit dans son étymon: *privare*, ce n'est pas seulement enlever, voler quelque chose, c'est aussi libérer, délivrer. Le privé marque ainsi une violence libératrice, ce qui est arraché au public pour constituer la liberté du sujet, de la famille;

xviii - Introduction

positionnement binaire qui saisit le public comme aliénant et le privé comme libérateur, ou du moins ce qui permet une certaine liberté. Le *privatus* (l'individu privé), s'oppose ainsi au *magistratus* (l'individu public, soumis à la Loi et servant la Loi).

C2) Privé/Privatif

Contrairement au domestique qui se construit, je dirais positivement, autour des notions de *domus* et de *dominus*, le privé est au contraire négatif, oppositionnel. Le privé est là où le public n'a pas accès, où il est interdit d'accès.

C3) Privé/Privilège

Le privé marque l'exclusif: il est ce qui est réservé à un individu ou à un groupe désigné, c'est-à-dire fermé à ce qui n'appartient pas à ce groupe, à qui n'est pas cet individu. Le privé a donc partie liée avec l'intérêt, le privilège. Le *privilegium* (n), c'est la loi concernant un particulier. Le privé est de l'ordre du POUR SOI.

Le privé signifie l'absence de témoins, de non initiés (conversation privée): il est de l'ordre de l'écart, du secret. Où l'on retrouve le *domicilium*. C'est ainsi que l'écart du public accuse un retour du privé sur le public.

D) Le public

Publicare: confisquer en vue d'une utilisation publique. Comme le privé, le public se constitue par un vol,

par une appropriation. C'est aussi annoncer (rendre public), mais c'est aussi détruire, mettre en ruine. Le public est d'ordre mortifère.

Le public, au sens de domaine public, est de l'ordre du spectacle, de la monstration. Ces éléments de réflexion devraient permettre, du moins est-ce notre souhait, de penser les contributions à ce volume dans un cadre théorique général, aussi succinct fût-il.